

REUNION DU 19 JANVIER 2009

Le dix neuf janvier deux mille neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Etaient Présents : M. Guy AMIOT, M. DECARITE Hubert, M. EUGENIE Christian, Mme JEAN Mireille, Mme HUBERT Chantal, Mme GAMACHE Isabelle, M. PASQUIER Roger, M. POLIDOR Christophe, M. LESERT Bernard, M. LE MARQUIS Laurent, M. POISSON Joël Mlle BURET Elsa, Mme ENQUEBECQ Nathalie.

Etaient Absents excusés : M. GRANDIN Pierre

Secrétaire de séance M. LE MARQUIS Laurent

Le compte rendu du 27 novembre 2008 est approuvé à l'unanimité

Début de la séance : 18 heures 30

1 – PERSONNEL

Le Conseil Municipal vote une indemnité de 100€ pour Mlle Charlotte DERYCKE suite à un stage d'un mois en mairie en récompense du travail fourni.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier auprès de l'ANPE pour le recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi de 24 heures semaine afin de renforcer l'équipe du service technique. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2009.

Dans le cadre de la régie garderie-cantine, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la prise charge du paiement de l'assurance de Madame PASQUIER.

Monsieur EUGENIE expose au Conseil Municipal les différentes mesures décrites dans le règlement intérieur d'hygiène et sécurité approuvé par le Comité Technique Paritaire placé auprès du centre de gestion le 27 avril 2007.

Le Conseil Municipal valide les modalités de ce règlement intérieur qui entrera en vigueur dès le 19 janvier 2009.

2 – ECOLE

Suite à la demande de Monsieur LEGENDRE, président de l'association « voyages culturels au collège les Provinces » d'une subvention pour un voyage culturel en Italie, le Conseil Municipal vote par 11 voix pour et 2 abstentions un montant de 15 euros par élève résidant sur la commune.

3 – MAIRIE

Le Conseil Municipal vote le nouveau devis de 491 230 euros HT présenté par le maître d'oeuvre pour la construction de la Mairie.

4 – STADE

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit pour régler les honoraires du notaire suite à l'acquisition de terrain nécessaire à la mise aux normes du stade.

Soit :

ID 2111 : Terrains nus : + 1 150,00 €

ID 020 : Dépenses imprévues Invest : - 1 150,00 €

- Décision modificative N°1

Dans le cadre des travaux en régie effectués pour la mise aux normes du stade, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le virement de crédit suivant :

ID 2313-040 : Constructions : + 5 400,00

FD 605 : Achat de matériel : + 3 900,00 €

FR 722-042 : Immos corporelles Travaux en régie : + 3 900,00 €

ID 2315-040 : Immobilisations en cours : - 1 500,00 €

ID 020 : Dépenses imprévues fonctionnement : - 3 900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative à l'unanimité.

5 – TRAVAUX

Un point sur les travaux effectués a été fait par l'adjoint.

6 – EGLISE

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la 1^{ère} réunion concernant le litige sur l'étanchéité des joints de l'église avec l'entreprise qui a fait les travaux. Une deuxième réunion doit avoir lieu début février avec les assurances des différents partis.

7 – P.L.U

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du Plu qui est au stade du dossier d'Orientation et d'Aménagement.

8 – SCOT

Le dossier sera repris lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

9 – BUDGET

- Décision modificative N°2

Dans le cadre des programmations de travaux et suite à une erreur matérielle, le maire valide le virement de crédit proposé lors de la réunion de conseil du 27 novembre 2008

202-209	Frais d'études :	- 10 000 €
202-10	Frais d'études :	+ 10 000 €
2031-209	Frais d'études :	- 4 189 €
2031-10	Frais d'études :	+ 4 189 €
2033	Frais d'insertion :	- 500 €
2033-14 :	Frais d'insertion :	+ 500 €
2111-209	Terrains :	- 3 206 €
2111-13	Terrains :	+ 3 206 €
2152-209	Installations de voirie :	- 6 030 €
2152-11	Installations de voirie :	+ 6 030 €
2183-209	Matériel de bureau :	- 3 500 €
2183-12	Matériel de bureau :	+ 3 500 €
2313-15	Constructions :	+ 1 000 €
2313-209	Constructions :	-139 000 €
2313-13	Constructions :	+ 137 000 €
2315-209	Immos en cours :	- 5 000 €
2315-11	Immos en cours :	+ 6 228 €
020	Dépenses imprévues :	-1 228 €
2313-16	Constructions :	+ 1 000 €
2183-12	Matériel de bureau :	- 2 500 €
2188	Autres immos corpo :	+ 2 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative à l'unanimité.

Chaque commission présente ses besoins pour l'année 2009.
Monsieur le Maire présente le Devis des Etablissements Liot pour information.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise la vente de la cuisinière électrique pour un montant de 30 euros à un particulier.

10 – CHEMIN PIETONS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'approuver le programme de travaux suivant : création d'un chemin piétons dont le coût prévisionnel s'élève à 15 190.00 € HT soit 18 167.24 € TTC
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément au dispositions du code des marchés publics
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme etc...)
- d'adopter le plan de financement
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

11 – POINT MULTI SERVICE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Bilan de la chambre du commerce et de l'industrie pour le point multi-service.

12 – TRANSPORT FERROVIAIRE.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Claude GATIGNOL concernant la SNCF.

13 – CLUB SECURITE DU COTENTIN.

Une réunion aura lieu le 3 février 2009 à Cherbourg concernant l'équipement de défibrillateurs. Un élu se rendra à cette réunion pour recueillir des informations à ce sujet.

14 – VŒUX

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aux habitants aura lieu le 24 janvier 2009.

La séance est levée à 21 h 35

Le Maire,

Le Conseil Municipal,